

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES
5347 chemin de la Côte-des-Neiges 3^e étage
Montréal (Québec) H3T 1Y4
(514) 342-6754
télec. : 342-5366.

**MÉMOIRE
DE
LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DE
LA CÔTE-DES-NEIGES**

Consultation publique
PLAN D'AMÉNAGEMENT
Oratoire Saint-Joseph
du Mont-Royal

8 décembre 2003

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES

5347 chemin de la Côte-des-Neiges 3^e étage
Montréal (Québec) H3T 1Y4
(514) 342-6754
télec. : 342-5366.

Madame la présidente,
Madame, Monsieur les commissaires,

NOTRE ORGANISME :

La Société d'histoire de la Côte-des-Neiges est un organisme sans but lucratif créé en 1982 pour promouvoir l'histoire et le patrimoine du quartier Côte-des-Neiges dont les origines remontent à 1698. La Société intervient d'abord au niveau local mais collabore fréquemment avec d'autres organismes dans certains dossiers de défense du patrimoine montréalais et québécois. Elle a notamment participé aux consultations publiques sur le plan de mise en valeur du mont Royal en 1988, à la consultation publique sur le mont Royal en 2002 et participe depuis la création de l'organisme aux réunions des Amis de la Montagne. En 1993, la Société a obtenu le Prix d'excellence dans le cadre de l'Opération patrimoine populaire de Montréal (aujourd'hui Opération Patrimoine architectural) de la Ville de Montréal et d'Héritage Montréal. En 2003 la Société compte 50 membres en règle; elle est dirigée par un conseil d'administration de cinq membres élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres tenue en janvier. Avec la collaboration de la Ville de Montréal, son siège social est situé au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges, 5347 chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal. La Société est membre de la Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec.

NOTRE INTÉRÊT POUR LE DOSSIER :

Lorsque la version préliminaire apparut dans les médias il y a plus de deux ans, sous une forme pour le moins simpliste, le plan de réaménagement de l'Oratoire, suscita des réactions diverses dont certaines assez vives. En dépit de ses exagérations, cet alarmisme parfois caricatural (on se souvient des glissades d'eau suggérées dans *La Presse* par Serge Chapleau) traduisait d'une manière évidente l'attachement des Montréalais – du moins d'une partie d'entre

eux – pour ce monument exceptionnel qui est aujourd'hui l'un des principaux repères de Montréal, sinon, avec le mont Royal qu'il couronne, LE repère de Montréal.

La Société d'histoire considère naturellement l'Oratoire et le collège Notre-Dame comme des éléments majeurs du patrimoine montréalais et à plus forte raison du quartier Côte-des-Neiges. La présence de ces grandes institutions a eu sur le développement local une influence majeure, de même que l'action de la communauté de Sainte-Croix a profondément marqué notre milieu. De plus, au fil des années, l'Oratoire est devenu un pôle d'attraction extraordinaire attirant une foule continue venant des quatre coins du monde, que ce soit pour des motivations spirituelles ou touristiques. En cela, même si il est un peu en retrait sur la montagne, l'Oratoire est bien en phase avec le quartier Côte-des-Neiges largement multiethnique. Et, depuis sa construction, la monumentale basilique fait partie du paysage, qu'on l'aperçoive au détour d'une rue, entre deux immeubles, par-dessus les toits, de l'autoroute des Laurentides ou de la rive Sud, dépassant le mont Royal.

Cet attachement des Montréalais pour le mont Royal et l'Oratoire est partagé par les membres de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges et explique les inquiétudes que suscite tout projet de construction dans le secteur particulièrement sensible de la montagne.

Cette salutaire inquiétude de la population contribua probablement à établir un dialogue, à l'initiative de l'Oratoire, entre le milieu du patrimoine et les promoteurs de ce projet. C'est ainsi que débuta une démarche volontaire d'information et de consultation de représentants d'Héritage Montréal, des Amis de la montagne et de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges notamment : ceci bien sûr, parallèlement aux démarches officielles auprès des différentes instances administratives.

Depuis deux ans, la Société d'histoire a donc pu suivre, avec ses partenaires, l'évolution du projet et c'est aujourd'hui sans surprise que nous le retrouvons en consultation publique assorti d'une impressionnante documentation accessible sur le site de l'OCPM.

UNE ÉVALUATION LIMITÉE À NOS PRÉOCCUPATIONS :

Précisons d'emblée que nous avons examiné le projet tel qu'il nous était présenté, préoccupés d'abord par son impact sur l'environnement et ses répercussions sur le caractère incontestablement patrimonial du site et du monument. Nous n'avons pas jugé de notre ressort de questionner les justifications du projet. Il nous a semblé d'une part que si l'Oratoire s'était lancé dans cette aventure, c'était en connaissance de cause quant à sa nécessité et à sa faisabilité; d'autre part nous n'aurions pas été en mesure, compte tenu des priorités et des capacités de la Société d'évaluer les besoins actuels et futurs de l'Oratoire, qui sous-tendent cette initiative au-delà de la seule célébration du 100^e anniversaire.

POSITION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES :

D'une manière globale, la Société est d'accord avec le principe du projet tel qu'il est maintenant présenté.

Par ailleurs la Société a la conviction que dans ses modalités, la réalisation du projet a pris et continuera de prendre en compte les suggestions et les réserves compatibles avec l'esprit du projet et le génie du lieu.

Cette conviction, la Société l'a acquise au fil des séances d'information où l'évolution progressive du projet initial a pu être suivie.

Bien sûr dans ce genre de projet il est difficile de satisfaire tout le monde sinon en renonçant à son unité conceptuelle au risque d'un éclectisme de parc d'amusement. D'autre part il n'y a pas qu'une seule manière de voir ou de faire les choses et probablement que d'autres concepts seraient aussi recevables. Il y a donc des choix à faire dans le respect bien sûr du caractère exceptionnel d'un patrimoine collectivement reconnu et des balises démocratiquement établies. Et ces choix reviennent d'abord aux promoteurs du projet et propriétaires du site.

POURQUOI OUI À L'ORATOIRE ET NON AU CIMETIÈRE.

Sans revenir sur le dossier des mausolées précisons que le projet de l'Oratoire s'en distingue sur deux plans principaux :

1/ Les aménagements prévus à l'Oratoire visent à améliorer les infrastructures existantes et les conditions de leur utilisation et non pas à en créer de toutes pièces. Il s'agit plus d'améliorations (importantes convenons-en) que d'une expansion.

2/ Les interventions projetées visent à compléter un projet dont certaines composantes, comme la cafétéria, étaient demeurées à un stade provisoire ou à les adapter à la fréquentation actuelle en contrôlant mieux la présence de plus en plus envahissante des véhicules automobiles. Cela dans le respect de la majesté du lieu et de son caractère avant tout spirituel.

Il faut cependant qu'il soit bien clair que si l'aménagement des infrastructures projetées avait été envisagé sur un secteur resté « naturel » de la montagne notre position aurait vraisemblablement été différente. Mais ici, c'est principalement sur un talus artificiel, créé par l'excavation de la crypte, que l'on interviendra. Bien sûr, on pourrait toujours considérer tout le talus comme patrimonial mais à ce compte, poussons la logique et faisons disparaître toute la basilique pour restaurer le site dans son état primitif...

Pour ce qui est de la masse que pourrait constituer à droite de la basilique les constructions projetées, nous ne pensons pas qu'elle sera plus agressive que les bâtiments actuels pour autant que l'on puisse en juger par les maquettes et les dessins vus. Les hauteurs ont été sensiblement réduites depuis l'idée initiale et le paysagement, qui peut encore être travaillé, devrait encore adoucir l'ensemble tout en contribuant à mieux intégrer la rampe automobile.

Il nous semble important d'insister sur la préservation et la restauration des espaces boisés. Certes, côté verdure, le secteur est privilégié, ce dont ont bien conscience les résidents voisins, sans en partager le mérite ni les responsabilités, mais il faut néanmoins tout faire pour lui garder un aspect aussi « naturel » que possible même si les interventions humaines antérieures l'ont sensiblement modifié.

UN PATRIMOINE COLLECTIF :

Des individus et des groupes, des décideurs et des penseurs, des fonctionnaires et des citoyens, des bénévoles et des professionnels ont, après des années d'un patient travail, fait en sorte que la montagne de Montréal, le mont Royal, ainsi dénommé depuis 1535, soit officiellement, à l'orée du 21^e siècle, reconnue comme *lieu emblématique du Québec* couvert par un régime juridique adapté. La valeur patrimoniale du mont Royal a fait consensus lors de la consultation publique tenue par la Commission des biens culturels du Québec du 21 au 24 mai 2002 au Marché Bonsecours à Montréal (Recommandation 02-09, p. 19, du rapport annuel 2002-2003 de la C.B.C.Q. : *la valeur patrimoniale du mont Royal tient au fait que la montagne est étroitement liée à l'identité de la ville de Montréal et du Québec et qu'elle est une composante essentielle et unique du paysage.*).

Sur *la petite montagne*, l'humble oratoire de 1904 est devenu un monument qui appartient désormais au patrimoine collectif, un site patrimonial dans un plus vaste ensemble patrimonial, ce qui commande encore davantage prudence et sensibilité. Nous pensons que cette double préoccupation est présente dans le projet en examen et que celui-ci mérite d'être considéré favorablement. Nous invitons donc les commissaires à recommander aux promoteurs d'affiner leur projet là où cela semble encore souhaitable et nous espérons vivement que les promoteurs poursuivront leur démarche sans précipitation avec ce souci qu'ils ont démontré de la recherche des meilleurs choix. Il va sans dire que cette philosophie ne doit pas être réservée à l'étape de la conception, mais qu'elle devra être mise en pratique avec encore plus d'exigence dans la réalisation.

En terminant, Madame la présidente, Madame et Monsieur les commissaires, la Société d'histoire tient à souligner l'esprit d'ouverture démontré par les responsables du projet qui ont engagé avec différents groupes en patrimoine un dialogue que nous estimons fructueux, même si à l'Oratoire non plus, la perfection n'est pas de ce monde. Certains considéreront peut-être que c'est là une habile stratégie de récupération ou de neutralisation d'opposants potentiels; nous avons bien évidemment envisagé ce risque dès le départ. À la réflexion il nous a cependant semblé qu'il était beaucoup plus constructif de participer à des échanges de vue en cours de route que d'être consultés, pour la forme, à la dernière minute lorsque tout est déjà décidé, voire coulé dans le béton. Nous souhaitons que cette attitude inspire d'autres promoteurs ... ailleurs que sur le mont Royal, bien sûr.

Mesdames, Monsieur, merci de votre attention.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre RAMET, coordonnateur.
8décembre 2003.